



Déclaration commune sur le dialogue social européen dans le secteur du sport par EASE et EURO-MEI

L'Association européenne des employeurs du sport (EASE) et EURO-MEI, l'organisation syndicale européenne représentant les salariés du sport, se sont mutuellement reconnues comme partenaires sociaux pour le secteur du sport, couvrant le sport professionnel, le sport associatif et le sport commercial (« loisirs actifs »), à Arnhem, aux Pays-Bas, le 8 février 2008.

A Bruxelles, le 27 mai 2009, les deux entités ont organisé une réunion de dialogue social informel regroupant 30 représentants d'organisations d'employeurs et de salariés et d'autres acteurs clés du secteur.

Pourquoi s'engager dans le dialogue social européen ?

- Car il existe une **forte interaction entre le dialogue social national et le dialogue social européen** ;
- Car un **processus de parrainage** se développe entre les membres de EASE d'un côté, et entre les membres de EURO-MEI, d'un autre côté : la volonté d'apprendre les uns des autres, d'échanger des expériences en matière de dialogue social constitue un moteur pour les deux organisations ;
- Car la **mobilité des travailleurs en Europe** exige des **standards de travail minimum** qui peuvent être définis en se référant à des **bonnes pratiques** développées dans certains pays ;
- Car il est nécessaire de **sécuriser la relation de travail** entre employeurs et salariés ;
- Car il est important d'être impliqué dans le processus de **structuration** et de **professionnalisation** du secteur du sport et des loisirs actifs à la fois au niveau national et au niveau européen : cela induit d'être **proactif** et de défendre les **spécificités** du secteur à travers le dialogue social.

EASE and EURO-MEI travaillent dans le respect du **principe de subsidiarité** défini par l'Article 5 du traité instituant la Communauté européenne. Il vise à assurer une prise de décision la plus proche possible du citoyen en vérifiant que l'action à entreprendre au niveau communautaire est justifiée par rapport aux possibilités qu'offre l'échelon national, régional ou local.

Pour toutes ces raisons, EASE et EURO-MEI encouragent les organisations nationales de partenaires sociaux à s'impliquer.

Les étapes suivantes ont été validées par les partenaires sociaux européens à la fin de la réunion de dialogue social informel du projet CC :

1/ Achever le processus de représentativité en remplissant le questionnaire de représentativité de la Commission européenne

2/ Chercher la reconnaissance par la Commission européenne du comité de dialogue social sectoriel européen pour le secteur du sport et des loisirs actifs

3/ Créer des comités permanents sous le comité plénier une fois qu'il sera établi

EASE et EURO-MEI proposent les comités permanents suivants :

- sport associatif,
- sport professionnel,
- loisirs actifs.

De nombreuses passerelles existent entre les différents sous-secteurs en termes de mobilité et d'emploi.

Les secrétariats des partenaires sociaux européens feront le lien entre les comités permanents et le comité plénier.

4/ Entériner les recommandations communes du projet CC sur les minima requis des contrats de travail ainsi que sur la santé et la sécurité

5/ Etablir une liste des sujets à traiter dans le cadre du processus de consultation

L'Article 138 du traité CE prévoit la consultation des partenaires sociaux au niveau communautaire sur tout l'éventail des questions relatives à l'emploi et aux affaires sociales visé à l'Article 137 du traité. L'Article 138 organise cette procédure en deux phases obligatoires : en premier lieu, la Commission consulte les partenaires sociaux sur l'orientation possible d'une action communautaire ; en second lieu, elle les consulte sur le contenu de cette action. Les consultations au titre de l'Article 138 sont limitées aux organisations représentatives de partenaires sociaux.

Le dialogue au niveau communautaire entre organisations de salariés et d'employeurs peut conduire à des relations contractuelles, y compris à des accords (Article 139).

Buxelles, le 27 mai 2009

La version anglaise est la version originale.

Marcel Martin
Président de EASE

Bernadette Ségol
Secrétaire régionale d'UNI europa

Marie Barsacq Leroux
Secrétaire générale de EASE

Jim Wilson
Directeur de EURO-MEI